



Message relatif au réaménagement de l'ancienne crèche à la Rte de Chantemerle 60

1. Présentation du projet

Dans le cadre de la politique communale en faveur des familles et afin de répondre à la demande en places d'accueil pour la petite enfance, la Commune de Granges-Paccot prévoit le réaménagement de l'ancienne crèche située Route de Chantemerle 60, en vue d'une réouverture en août 2026. Actuellement, une vingtaine d'enfants fréquentent des structures à l'extérieur de Granges-Paccot.

L'exploitation de la crèche sera assurée par une société privée spécialisée, FunPlace Group, société coopérative. Le contrat de bail, conclu pour une durée de dix ans, est subordonné à la condition que le permis de construire soit délivré. A défaut, il est caduc. Le prix du loyer a été fixé à CHF 31 200.00, hors charges, soit un montant équivalent aux locaux du Lavapesson en termes de coût par enfant. Cette seconde crèche bénéficiera d'un subventionnement selon les tarifs communaux en vigueur. Les enfants domiciliés sur le territoire communal seront placés par ordre de priorité à la crèche Mille-Pattes, à la crèche FunPlace, puis, à défaut de place dans ces deux structures, hors commune. Il est également envisagé de prévoir un nombre limité de places pour les enfants ayant des besoins spéciaux, sous réserve de l'accord du Service de l'enfance et de la jeunesse.

L'ancienne crèche ne répondant plus aux normes actuelles, le projet, établi sur la base des études de l'Atelier 401 (architectes), prévoit une transformation complète du bâtiment afin de l'adapter aux normes actuelles en matière de sécurité, de confort et d'exploitation. Les locaux comprendront :

- une section destinée aux enfants de 0 à 2 ans (8 enfants),
- une section pour les enfants de 2 à 4 ans (14 enfants),
- des espaces communs (repas, activités, sieste, vestiaires, locaux techniques).

Les surfaces utiles atteignent environ 84 m² pour la petite enfance (0-4 ans) et bénéficient d'espaces complémentaires (cuisine, locaux du personnel, sanitaires, zones de rangement).

2. Budget détaillé

Sur la base de l'estimation des coûts du 19 août 2025, le budget se présente comme suit :

Poste	Montant HT (CHF)
Travaux préparatoires	30'000.–
Bâtiment (gros œuvre, second œuvre, installations)	483'000.–
Aménagements extérieurs	17'000.–
Frais secondaires et comptes d'attente	74'000.–
Ameublement et décoration*	62'000.–
Total HT	666'000.–
TVA 8.1%	53'946.–
Total TTC	719'946.–

*Le mobilier qui ne fait pas partie intégrante de l'immeuble sera assumé par la société locataire.

Le degré de précision de l'estimation est de ± 15 % (selon SIA 102).

3. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 719'946.– TTC, destiné à financer l'aménagement de l'ancienne crèche communale.

Le financement sera assuré par les fonds propres de la Commune et/ou par emprunt.

La mise en location à un opérateur privé pour une durée de dix ans garantit une valorisation du patrimoine communal et une offre pérenne de places d'accueil pour la petite enfance au service des familles de Granges-Paccot.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville



Le Syndic



René Schneuwly